



## La production Hydraulique en France :

- 15% de la production d'électricité
- 25000 MW mobilisables en 3 minutes (équivalent 20 réacteurs nucléaires)
- N'émet aucun gaz à effet de serre
- Fournit l'énergie de pointe
- Contribue à l'équilibre du réseau
- Est l'énergie la moins coûteuse à produire



# NON

## À LA PRIVATISATION DES BARRAGES

**La gestion de l'eau et de l'énergie doit rester publique**

Au travers de la loi de transition énergétique, le gouvernement veut ouvrir à la concurrence l'exploitation des concessions hydrauliques, par le biais de Sociétés d'Économie Mixte dont la part privée pourrait atteindre 66%. Ceci conduirait à l'entrée d'acteurs du marché financier dans l'hydroélectricité.

Pourtant le rapport parlementaire Battistel confirme les craintes de la CGT en dénonçant les risques d'un tel projet.

### UN PROJET IDEOLOGIQUE :

Le seul but du gouvernement est de trouver de l'argent pour effacer la dette. Ce projet n'a donc aucune vision à long terme. Le **gouvernement brade le patrimoine public**, pourtant amorti, pour le livrer au marché. Environ un quart du parc est menacé de passer sous contrôle de banques, fonds de pensions, industriels électro-intensifs ou gérants du BTP.



### UN PROJET DANGEREUX POUR LES USAGERS :

Comme pour les concessions d'autoroute, l'expérience a montré que, lorsque le marché prend le contrôle d'un bien amorti, seuls les actionnaires sont contentés. Il y a un **risque réel de hausse des tarifs**, de manque d'investissements au détriment de la sécurité et de la qualité du réseau et de destruction d'emplois.

## Les inquiétudes soulevées par le rapport parlementaire\*

\* Rapport d'information n° 1404 dit « Battistel » du 7/10/2013



### HAUSSE DES TARIFS

Le projet prévoit d'imposer une redevance importante aux nouveaux exploitants, ce qui conduira mécaniquement et inéluctablement à une hausse de prix.

#### Sûreté du réseau électrique et approvisionnement

Rien n'oblige les nouveaux exploitants à participer à la sûreté du réseau électrique. Un exploitant pourra s'abstenir de fournir, même en cas d'urgence (intempéries, accident...).

#### Des garanties insuffisantes pour les acteurs de l'eau

L'exploitant aura toute latitude pour disposer de l'eau à son bon vouloir. Toute sollicitation entraînera une compensation financière (pêche, irrigation, sports...).

#### Des destructions d'emplois inévitables

Le rapport s'inquiète du devenir du personnel des exploitants actuels, mais aussi des fonctions support, non rattachées à la concession, (ingénierie, maintenance, tertiaire...).

#### Pas de réciprocité des autres membres de l'UE

Seule la France ouvre son marché, permettant à des acteurs étrangers de venir. Il sera en revanche impossible pour un acteur français de s'implanter à l'étranger.

**LUTTONS CONTRE LA HAUSSE DES TARIFS ET CONTRE LA PRIVATISATION DE L'EAU !**